

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
SESSION DE Décembre 2013
Pacte d'avenir
Emile Bihan, groupe Bretagne Écologie

Monsieur Le Président, chers collègues,

Nous venons de vivre une période assez surréaliste, l'écotaxe ayant, à notre avis, servi de déclencheur quand l'actualité a fait se télescoper plusieurs événements (chez Doux, Marine Harvest, Gad, Tilly ...) et d'autres annonces de suppressions d'emplois notamment chez Alcatel, Zeiss ... La taxe poids lourds méritait mieux que cela ! De toutes façons elle reviendra inévitablement sur le devant de la scène.

Face à ces événements économiques à répétition qui ont affecté, et affectent encore la Bretagne, le gouvernement a donc proposé l'élaboration d'un « Pacte d'Avenir ». Tout le monde s'accorde sur l'urgence absolue de cibler les salariés en difficulté après l'effondrement de certaines entreprises agro-alimentaires. Il faut d'ailleurs aider aussi bien les salariés impactés directement que les autres travailleurs touchés indirectement sur ces territoires.

Ensuite, se pose la question de l'avenir économique à plus long terme.

L'urgence de la situation sociale ne devrait pas conduire à négliger la phase de diagnostic des causes de la crise actuelle qui impacte l'agriculture et l'agro-alimentaire. Or il ne semble pas y avoir consensus des différents acteurs sur le sujet. C'est le moins que l'on puisse dire.

Un trop grand nombre d'agriculteurs et d'industriels se contentent de répéter que l'Europe et les mesures environnementales déclinées nationalement sont responsables de tous leurs maux. Ils réclament toujours moins de normes, moins de règlements, moins d'impôts et de taxes et toujours plus de subventions et d'aides pour continuer à alimenter un modèle qui est pourtant dans l'impasse.

Mais fort heureusement, et nous le constatons chaque jour, la nécessité d'une véritable transition économique en Bretagne est de plus en plus partagée, et pas seulement par les associations environnementales. Le CESER le rappelle dans son avis voté il y a deux jours, à savoir : *« ...s'orienter pleinement vers une économie de la transition. De ce point de vue, la mention régulière de la transition écologique dans ce document est à saluer. Le CESER considère toutefois que cette notion devrait figurer plus explicitement au cœur de ce Pacte d'avenir »*.

La Bretagne peut et doit prendre le chemin du « produire mieux » : plus de qualité, plus de valeur ajoutée, de nouveaux produits, un développement conséquent des labels pour pallier l'insuffisance criante des AOC, IGP et autres signes de qualité en Bretagne en dehors du bio. Pour atteindre ce but il faut rapidement remédier à la grande dispersion et le peu de coordination entre tous les centres techniques, de recherche et de transfert en agri-agro en Bretagne.

En concentrant les efforts sur la valeur ajoutée, on éviterait le dumping social ou les délocalisations et on ferait cesser l'hémorragie vers d'autres zones géographiques pour la transformation des produits. Par exemple pour la filière porcine, de 56% de la production nationale on tombe à 30% seulement pour la transformation. Combien de milliers d'emplois absents sur nos territoires !

Notre objectif est une région productrice d'une alimentation plus saine, d'une eau de meilleure qualité, une région où les émissions de gaz à effet de serre seraient divisées par quatre, les pesticides et les nitrates réduits considérablement. Ce scénario est à notre portée si nous nous en donnons les moyens.

Est-ce que le Pacte d'Avenir qui nous est soumis répond à ces objectifs ?

Mettre en chantier la réorientation agri-agro de la Bretagne en si peu de temps relève de la gageure, tant le chantier est important et nombreux sont les interlocuteurs.

En examinant les mesures du Pacte nous restons sur notre faim. Pire encore, certaines dispositions nous font craindre une sérieuse régression par rapport aux orientations déjà actées par notre Conseil Régional.

Nous dénonçons par exemple le marché de dupes suivant : déréglementations versus contrôles renforcés et sanctions appliquées. Tout le monde reconnaît en effet le manque de personnels disponibles pour les contrôles.

Il faut chercher à simplifier les démarches administratives. Qui pourrait affirmer le contraire ? Mais ne confondons pas tout. On nous parle souvent de logique « gagnant-gagnant ». C'est cette logique qui a conduit notre Assemblée Régionale à engager la politique de la Nouvelle Alliance pour l'Agriculture qui s'est construite, rappelons-le, dans une grande concertation. Il ne faudrait pas aujourd'hui que le Pacte d'Avenir vienne fragiliser ou contredire ce que la Région a cherché à construire patiemment, par exemple sur la conditionnalité des aides.

Comme l'a souligné une confédération syndicale lors du débat au CESER : *reculer sur les objectifs environnementaux serait une erreur économique et une faute écologique voire générationnelle. [...] Les aides et soutiens doivent être attribués aux entreprises qui remplissent les critères sociaux économiques et*

environnementaux exigés quitte à échelonner dans le temps l'attribution de l'enveloppe.

Les associations de défense de l'environnement ne disent pas autre chose dans leur appel citoyen pour un pacte d'avenir écologique et solidaire qui mise sur l'intelligence collective, la richesse associative et l'engagement syndical et citoyen pour co-construire une stratégie, des projets et des actions.

Nous avons donc procédé à une démarche d'amendements communs avec nos collègues du groupe UDB.

D'abord pour contribuer à améliorer les dispositifs d'appui aux salariés victimes des casses sociales, étendre ces dispositifs à l'ensemble des territoires concernés et les prolonger dans le temps.

Ensuite pour refonder le dialogue social qui a cruellement fait défaut dans les années passées dans de nombreuses entreprises agro-alimentaires.

Nous avons également voulu que les aides, notamment celles accordées à la filière du poulet à l'exportation contiennent des incitations fortes à réorienter une part significative de leur production vers un marché français et européen à reconquérir, et avec une qualité accrue.

Du point de vue de la politique agricole, nous avons souhaité une réglementation environnementale ambitieuse mais stable afin de faciliter le travail collaboratif engagé au sein des territoires, en particulier sur les bassins versants Algues Vertes et valoriser les démarches agronomiques innovantes, ainsi que des plans économiques soutenables au moment de l'installation des jeunes.

Enfin, sur les questions de gouvernance, il nous a paru logique que le Pacte reconnaisse la nécessité d'apporter des pouvoirs élargis au Conseil régional de Bretagne dans un cadre différencié en cohérence avec les propositions d'évolution concrète du périmètre institutionnel de la Bretagne.

Nous savons produire de l'énergie propre sur terre, en mer et jusque dans nos rivières. Mais sur la question des énergies marines renouvelables, il serait nécessaire de mettre en place un aménagement du territoire concernant la répartition géographique des implantations industrielles liées aux EnR Marines au lieu de "laisser faire le marché" dans une logique purement libérale, si nous voulons que l'aménagement du Port de Brest débouche sur des usines de conceptions et fabrications d'équipements avec de nombreuses créations d'emplois et de valeur ajoutée. Pourquoi ne pas avoir acté dans le Pacte le transfert à Brest du siège d'Ifremer, ainsi que la dotation effective de 34 M€ pour France Energies Marines toujours pas concrétisée ?

Nous savons construire durablement avec des matériaux locaux. Des agriculteurs démontrent chaque jour qu'il est possible de produire une alimentation de qualité sans céréales OGM importées, par exemple dans le cadre de circuits-courts et dans la restauration collective. Ces logiques de production peuvent être élargies. C'est une question de choix.

Nous comprenons bien que ces choix ne sont pas faciles pour la majorité régionale. Les pressions sont fortes. De nombreux salariés, agriculteurs et citoyens bretons ont crié leur désarroi face aux crises qu'ils subissaient. Un certain nombre de représentants politiques, de leaders syndicaux et patronaux ont réussi à capitaliser ces protestations. Face à cela, notre gouvernement est rentré dans le cycle de l'urgence pour éviter une extension de ces contestations à d'autres couches sociales ou à d'autres Régions.

Il nous faut pourtant prendre le temps de la concertation, de l'échange et de l'explication. La transition écologique, économique et sociale ne peut pas être imposée car ce serait contre sa nature. Pourtant, le changement d'orientation est absolument impératif si nous voulons, dans l'avenir, éviter les crises qui nous ont amené dans cette situation.

Quelle pédagogie ? Comment convaincre « la base », l'immense majorité des agriculteurs et les salariés de l'agri-agro qu'un changement d'orientations est impératif ? Il faudrait un volet conséquent de « communication » bien pensée dans ce pacte.

Nous voulons une République des régions. Une Bretagne fière de son identité qui continue à être une terre d'accueil de court, de moyen ou de long terme car nous avons tout à gagner à ne pas nous refermer sur nous-mêmes ou sur notre passé.

Les amendements que nous avons proposés ou soutenus n'ayant pas été acceptés, nous voterons contre le Pacte d'Avenir en l'état.

Je vous remercie.